

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 7 juin 2013

DES LOCAUX NEUFS POUR LE COLLÈGE PIERRE DE RONSARD À MER

Maurice Leroy, Ancien Ministre, Député de Loir-et-Cher et Président du Conseil général, Jean-Luc Brault, 3ème vice-président du Conseil général, et Claude Denis, Maire de Mer, Conseiller général, et Président de la Communauté de Communes de la Beauce Ligérienne, inaugurent le collège Pierre de Ronsard de Mer, entièrement restructuré à l'initiative du Conseil général de Loir-et-Cher.

Une restructuration complète

Le projet avait notamment pour objectif de redonner une nouvelle image de l'établissement par la création d'un hall d'accueil distribuant à la fois l'administration, l'externat et la demi-pension.

De plus, un véritable pôle 'vie scolaire' a été conçu avec construction d'une extension du bâtiment externat, du foyer des élèves et agrandissement de la salle des professeurs et du CDI au rez-de-chaussée. Au premier étage des salles spécifiques ont été regroupées pour créer un pôle technologique.

En ce qui concerne les bâtiments existants, ils ont été rénovés et aménagés avec mise aux normes et remise à neuf (sol, menuiseries, électricité, faux-plafonds) des salles de classe, des locaux administratifs et locaux de maintenance. Enfin, pour chacun des trois logements rénovés, un accès indépendant a été aménagé à partir de la rue et les bâtiments préfabriqués ont été supprimés.

Avant les travaux, le collège représentait 4 824 m² et après restructuration, la surface totale de l'établissement est de 5 359 m². La capacité d'accueil est de plus de 600 élèves ; en 2012-2013, 459 élèves fréquentent le collège dont 12 élèves inscrits en classe ULIS.

Le montant total de cette opération de restructuration est de 8 millions d'euros ; un projet entièrement financé par le Conseil Général de Loir-et-Cher.

Les travaux se sont déroulés de juin 2010 à la fin de l'été 2012 en deux phases :

- Phase 1 : construction de l'extension et réhabilitation du bâtiment de l'administration et logements (juin 2010 à juillet 2011)
- Phase 2: réhabilitation de l'externat (juillet 2011 à septembre 2012 / livraison)

Un projet à Haute Qualité Environnementale

Afin de bien intégrer le bâtiment à son environnement, les potentialités et contraintes du site ainsi que les évolutions futures ont été prises en compte et le bâtiment est à faible consommation d'énergie (isolation des façades renforcées). On peut mieux maîtriser les températures et flux de ventilation.

En outre, le chantier avait un faible impact environnemental : maîtrise de la production de déchets, de la consommation de ressources, des nuisances, de la pollution, etc.

Concernant le confort acoustique, les espaces de travail sont préservés des nuisances sonores extérieures et la qualité acoustique interne est maintenue.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste: 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

DIRECTION DE LA COMMUNICATION - CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER : 02 54 58 41 12